

PAYS-BAS

Bien que le taux de chômage soit tombé à l'un des plus bas niveaux de la zone OCDE, la sous-utilisation des ressources en main-d'œuvre aux Pays-Bas explique encore l'essentiel du large écart de revenu qui les séparent des États-Unis.

Priorités d'action

Réduire les coins fiscaux sur les revenus du travail

Enjeux et recommandations : Pour inciter davantage les individus à entrer sur le marché du travail, il était recommandé de dégager des marges de manœuvre pour alléger les impôts sur les revenus du travail, en réduisant les dépenses publiques au titre des transferts sociaux et en limitant les exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Mesures prises : Le gouvernement a décidé de raccourcir la durée de versement des prestations de chômage à compter de 2006 et d'accroître l'aide en faveur des enfants d'âge préscolaire ainsi que celle accordée pour les enfants d'âge scolaire en dehors des heures de cours.

Poursuivre la réforme des régimes d'invalidité

Enjeux et recommandations : Afin de réduire le nombre de jours perdus pour cause de congé maladie et la proportion de la population d'âge actif qui perçoit une pension d'invalidité totale ou partielle, il était recommandé de mettre en œuvre les nouveaux programmes prévus pour 2006 et d'empêcher les partenaires sociaux de majorer les prestations.

Mesures prises : En octobre 2004, des règles d'évaluation plus strictes des demandes de prestations ont été introduites par décret (*Schattingsbesluit*) et une procédure de réexamen des dossiers des bénéficiaires a été engagée. En juin 2005, le parlement a pris une décision sur le nouveau régime d'invalidité (*Werk en inkomen naar Arbeidsvermogen*, WIA), qui offre des incitations financières au travail plus fortes pour les personnes dotées d'une capacité de travail résiduelle et supprime les prestations pour les individus affectés d'un faible handicap.

Simplifier les procédures administratives

Enjeux et recommandations : Pour alléger le poids des charges administratives, il était recommandé de réduire le coût induit par le respect des réglementations en reliant les organismes gouvernementaux les uns aux autres, d'élargir l'éventail de services offerts par le guichet unique et de simplifier les réglementations.

Mesures prises : Le gouvernement a présenté des mesures destinées à alléger de 25 % (4 milliards d'euros) d'ici fin 2007 les charges administratives qui pèsent sur les entreprises privées. À titre de premier pas vers la simplification des procédures de délivrance des autorisations et permis, le gouvernement a mis en place un groupe de réflexion qui a présenté son rapport en juin 2005.

Supprimer les entraves à la concurrence sur les marchés de produits

Enjeux et recommandations : Pour stimuler la concurrence sur les marchés de produits, il était recommandé de privatiser le segment des activités de détail des réseaux de distribution du gaz et de l'électricité, d'éliminer les pratiques anticoncurrentielles injustifiées dans les professions libérales et d'assouplir les restrictions auxquelles étaient soumises les grandes surfaces commerciales.

Mesures prises : Le gouvernement a décidé de contraindre le secteur de l'électricité à séparer la gestion du réseau des activités de distribution et de vente. Les restrictions nationales relatives aux grandes surfaces commerciales ont été abolies, et le processus de décision concernant leur localisation a été décentralisé.

Assouplir les règles de zonage résidentiel

Enjeux et recommandations : Pour stimuler l'offre de logements et réduire le poids excessif de la fiscalité, il était recommandé d'assouplir les règles de zonage en matière résidentiel et de supprimer progressivement les allègements fiscaux dont bénéficiaient les propriétaires occupants.

Mesures prises : Le gouvernement a présenté sa politique en matière de zonage dans la Stratégie nationale d'aménagement (*Nota Ruimte*), qui ouvre la voie à des pratiques moins restrictives et décentralise le processus de décision.